

DÉPÊCHE DU 13/01/2020

## Labellisation des maternités: IHAB fête ses 20 ans, Maternys monte rapidement en puissance

**Mots-clés :** #gynéco #établissements de santé #obstétrique-périnatalité #qualité-sécurité des soins #maltraitance-bienveillance #patients-usagers #pédiatrie #sociétés savantes #hôpital #clinique #Espic #CHU-CHR #investissement

(Par Carole DEBRAY et Maryannick LE BRIS)

PARIS, 13 janvier 2020 (APMnews) - Alors que le label Initiative hôpital ami des bébés (IHAB) fête ses 20 ans en France, avec 44 maternités labellisées à ce jour, le label Maternys, lancé en septembre 2019 par le Collège des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF), s'implante rapidement avec déjà 11 maternités labellisées et plus de 60 en cours de labellisation, autour de la bienveillance et de la bienveillance.

Les deux labels se rejoignent sur les principes de confort du nouveau-né, d'autonomie des patientes, de possibilité d'accouchement et d'analgésie démedicalisés. S'ils peuvent paraître concurrents, ils sont aussi perçus comme complémentaires (cf [dépêche du 13/01/2020 à 06:01](#)). Mais les deux processus de labellisation sont très différents. Les représentants des deux labels, interrogés par APMnews, ont eux-mêmes une vision différente de leur place respective.

Lancé en 1991 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Unicef, le programme international IHAB a été décliné en France à partir de 2000. Initialement destiné à promouvoir et accompagner l'allaitement maternel, il a été adapté en France et cible plus largement un accompagnement individualisé, y compris des mères faisant le choix de ne pas allaiter, centré sur les besoins et rythmes du nouveau-né et de sa mère (cf [dépêche du 17/01/2019 à 16:45](#)).

Cinq maternités ont été nouvellement labellisées IHAB en 2019, et 11 ont été relabellisées (le label étant délivré pour 4 ans), portant à 44 le nombre de maternités labellisées, représentant 68.000 naissances par an, soit environ 9% du total des naissances, indique l'IHAB dans un communiqué. Les labels seront remis officiellement lundi lors d'une cérémonie à Paris.

En réaction à la polémique sur les violences obstétricales en 2017, le CNGOF a décidé de créer de son côté le label Maternys, centré sur la bienveillance des femmes, ciblant la transparence, la qualité et l'amélioration des pratiques (cf [dépêche du 30/11/2017 à 19:19](#) et [dépêche du 17/10/2019 à 18:16](#)).

Au 10 janvier, 11 maternités étaient labellisées Maternys, et une soixantaine sont engagées dans le processus depuis le lancement du label mi-octobre, a précisé le CNGOF à APMnews vendredi.

Nouvelles maternités labellisées IHAB en 2019	Maternités labellisées Maternys
CH Sambre Avesnois (Maubeuge)	CH Sambre Avesnois (Maubeuge)
CH de Guingamp	Polyclinique de l'Atlantique (Saint-Herblain)
Pôle santé Léonard de Vinci (Chambray-Lès-Tours)	CH des Quatre villes (Saint-Cloud)

Hôpital privé Le Bois (Lille)	Clinique Sainte-Thérèse (Paris)
Clinique Pauchet (Amiens)	CH du Belvédère (Rouen)
	Clinique Mathilde (Rouen)
	CH de Fougères
	CH de Morlaix
	CH de Vichy
	CH Sud-Gironde (Langon)
	CH de Compiègne

Le label [IHAB](#) repose sur 3 principes et 12 recommandations, axées sur la formation du personnel, l'organisation des soins et le soutien parental. La promotion de l'allaitement maternel tient une grande place (5 recommandations sur 12) ainsi que l'établissement du lien mère-enfant. L'état d'esprit affiché est celui de "soins centrés sur le nouveau-né et ses parents, dans un partenariat bienveillant entre parents et soignants". Un esprit d'équipe et de réseau qui assure la continuité des soins fait également partie des principes.

Le label IHAB est décerné en France aux équipes qui: mettent en oeuvre les 12 recommandations de l'OMS, dans l'esprit des trois principes; ont mis en place un système de recueil des statistiques sur l'alimentation des nouveau-nés; analysent l'évolution de leurs statistiques, de leurs taux de compléments et d'arrêt d'allaitement maternel pour orienter leur politique et adapter leurs actions dans le service; ont mis en place un travail en réseau avec des liens et actions en dehors de l'établissement, afin d'assurer de façon optimale l'information prénatale et le suivi post-natal.

Un formulaire d'auto-évaluation est à remplir au départ, pour les 12 recommandations, avec plusieurs questions détaillées pour chaque recommandation. Les réponses possibles sont "oui, non, en cours". La dernière recommandation concerne spécifiquement le travail et l'accouchement.

La suite de l'engagement dans le processus implique un accompagnement par les équipes d'IHAB, ponctué par une visite sur place des évaluateurs pendant 3 à 5 jours. Le processus prend 3 à 4 ans.

Le label [Maternys](#) repose sur 12 critères à remplir, sur la transparence, la prise en charge et l'accompagnement, pendant la grossesse et l'accouchement. Ils sont assortis d'une évaluation de la qualité de la prise en charge par les patientes.

"Les maternités labellisées s'engagent à mener une action commune et partagée avec le CNGOF, afin de mettre en place des améliorations progressives, basées sur les évaluations des femmes", et s'engagent à "mettre la bientraitance des femmes au centre de leurs préoccupations", écrit le CNGOF.

Le 1er critère porte sur l'affichage des indicateurs (taux d'épisiotomie, de césarienne et d'extraction instrumentale), mis en regard des taux nationaux. Le 2e implique l'adhésion à la plateforme Maternys d'information des patientes, faite par des professionnels, à partir des recommandations du CNGOF. Cette plateforme est destinée à délivrer des informations, sous forme de modules de vidéos, tout au long de la grossesse, prescrits par le médecin, et à permettre une évaluation par les femmes de la qualité de leur prise en charge.

Le label est attribué sur dossier, pour 1 an.

Les deux labels ont un coût. Celui de la labellisation IHAB, selon les estimations pour 2020 disponibles sur le site de l'association, en fonction du type et du niveau d'activité de la maternité, est d'entre

10.612 € et 27.161 € (pour une maternité de type 3 réalisant plus de 5.000 accouchements par an). Ce coût inclut l'évaluation dans le cadre de la labellisation IHAB, plus le coût de l'adhésion à l'association (2.800 €).

Pour le label Maternys, même s'il est présenté comme gratuit, il s'accompagne de l'acquisition de l'application pour les patientes, pour laquelle il est demandé à l'établissement demandeur 5 € par patiente. Pour une maternité de 5.000 accouchements par an, cela représente 25.000 € par an consacrés à un outil d'information des patientes et d'évaluation par les patientes, note-t-on.

## De la place pour deux labels?

Interrogés par APMnews sur leur point de vue respectif de l'autre label, le Dr Caroline François, coordinatrice médicale d'IHAB France, et le Pr Israël Nisand, président du CNGOF, ont une vision opposée.

"Sur le principe, IHAB est favorable à l'arrivée de nouvelles démarches en faveur de la bientraitance", a déclaré Caroline François à APMnews jeudi.

Mais si l'objectif est commun, elle a souligné les différences entre les deux labels, insistant sur l'aspect international d'IHAB, et sur la grande rigueur de la démarche qualité pour obtenir ce label. "Il peut sembler qu'il y ait peu de maternités labellisées, mais cela prend plusieurs années pour obtenir le label. Actuellement 1 maternité sur 6 [sur le territoire] est en démarche [de labellisation]".

"Cela prend environ 4 ans pour y arriver. Les critères OMS ont été réactualisés en 2018, et il y a un partenariat avec Santé publique France depuis 2017. IHAB est en outre mis en avant dans l'évaluation des pratiques."

Le programme "a été clairement élargi à toutes les mères, y compris celles faisant le choix de donner le biberon. [...] Les équipes en démarche se sont intéressées à la manière dont on prend en charge ces mères, et à changer leur manière de les aborder".

Les profils des maternités labellisées IHAB sont variés. "On a autant de privées que de publiques, la proportion de privées augmente". Quatre maternités de type III sont labellisées, dont 1 seul CHU, celui de Lille, ainsi que 6 maternités de type IIB et 11 de type IIA.

Interrogée sur la quasi-absence de CHU parmi les maternités labellisées IHAB, Caroline François a fait savoir que "deux autres CHU se sont engagés officiellement dans la démarche en 2019", en signant la déclaration de mise en route officielle, et 5 autres ont fait part de leur intérêt pour la démarche et devraient signer une déclaration de mise en route.

"Il faut une volonté de la direction. Cela redonne un sens au projet soignant [...]. A Lille, il y avait 800 professionnels à former pour changer les pratiques!" a-t-elle souligné. "Il n'y a pas la même exigence de formation sur les pratiques professionnelles dans Maternys", a-t-elle estimé.

Elle a considéré toutefois que "quand on travaille autour de la bienveillance et de la bientraitance, il y a un intérêt à travailler ensemble". "Il est possible pour une maternité d'avoir les deux labels, car les critères sont différents et les objectifs se rejoignent". Maternys ne remplacera toutefois pas IHAB selon elle, "dans la mesure où le champ d'action n'est pas le même et la procédure d'évaluation différente".

A l'opposé, le Pr Nisand prédit un avenir peu radieux pour IHAB.

"Le label IHAB a 30 maternités [sic] et se bat pour l'allaitement maternel. On estime que l'allaitement maternel fait partie des décisions de la femme et qu'en aucun cas on peut aller regarder le pourcentage d'allaitement maternel pour forcer les femmes. Il est fait par une association américaine, la Leche League, qui mesure régulièrement le taux d'allaitement, ce qui fait que les personnels qui travaillent

dans les maternités contraignent de plus en plus les femmes à allaiter. Je ne peux pas être d'accord. Au collège, personne n'est d'accord avec ça. On estime qu'il faut aider massivement une femme qui a envie d'allaiter, lui expliquer les avantages de l'allaitement, après elle décide et on suit son choix", a-t-il déclaré à APMnews mercredi.

Selon lui, le label IHAB concerne essentiellement le nouveau-né. "Il y a 80 items pour les bébés. Moi [pour le label Maternys] j'ai pris les items principaux qui sont 'aide à l'allaitement', 'on ne réveille pas le bébé pour lui donner à manger', 'on respecte ses biorythmes'. Au fur et à mesure je vais ajouter d'autres items pour les bébés. Le label IHAB risque de devenir un peu superflu", a-t-il estimé.

Les deux "n'ont en commun que le mot label", a-t-il ajouté. Solliciter les deux pour une maternité n'est "pas contradictoire". "Le label CNGOF est un label français pour les femmes de France, le label IHAB est un label américain pour la Leche League", a-t-il martelé.

Si l'octroi du label se fait sur dossier, il a insisté sur le fait que "le contrôle se fait avec la vérification sur l'application. Le comité éditorial reçoit les états (tableaux de statistiques pour chaque maternité) et regarde qui est hors des clous ou pas (selon les indicateurs et les retours des patientes)". Si la réponse à un critère s'écarte trop des clous (par exemple moins de 90% des patientes ont revu le praticien ayant fait la césarienne en urgence avant la sortie), "on retourne vers le chef de service, et on remesure 6 mois plus tard. Si ça n'a pas changé on dira 'ça ne va pas'".

Et ce contrôle peut se faire plus fréquemment, une fois par mois par exemple, pour une maternité qui n'irait pas.

Les maternités de plusieurs CHU sont en cours de labellisation Maternys, selon le site internet du CNGOF. Mais "pas mal de CHU, notamment de Paris, nous disent dans l'oreille 'on n'a pas envie qu'on sache ce qui se passe chez nous. Les associations de patientes sont contre donc on ne le fera pas'. Cela sert de prétexte pour des médecins qui n'ont pas de bonne raison de ne pas prendre le label", a confié le Pr Nisand à APMnews.

cd-mlb/cd/nc/APMnews

[CD2Q3QM3J]

POLSAN - ETABLISSEMENTS GYNECO-REPRO-UROLOGIE ENQUÊTE

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2020 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/65/345820/labellisation-des-maternites-ihab-fete-ses-20-ans--maternys-monte-rapidement-en-puissance>